

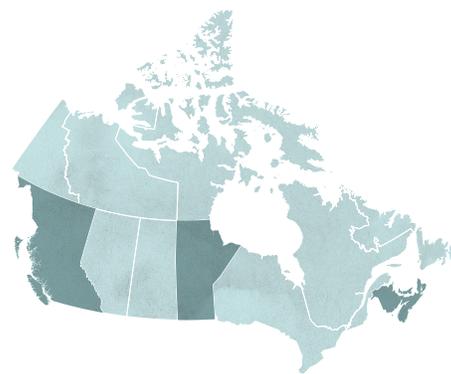
ÉQUITÉ *pour* LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

L'ASSURANCE-SANTÉ DE L'ONTARIO POUR TOUS LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTES

Info-fiche | mai 2017

En 1994, le gouvernement de l'Ontario a retiré l'admissibilité des étudiantes et étudiants internationaux à l'Assurance-santé de l'Ontario (OHIP). Maintenant, les étudiantes et étudiants internationaux doivent souscrire à une assurance privée par l'entremise du Régime d'assurance maladie universitaire (RAMU), au coût de 600 à 2 000 \$ par an.¹ Ce régime d'assurance maladie à but lucratif offre une couverture limitée qui n'est pas universellement acceptée par les médecins, les hôpitaux et les cliniques de l'Ontario. Ceux qui étudient dans les collèges doivent aussi payer pour une assurance maladie privée obligatoire qui n'est pas toujours acceptée par les fournisseurs de soins de santé. Le Régime de soins médicaux des collèges (RSMC) est un régime comparable au RAMU. À l'heure actuelle, tous les collèges et les universités privées utilisent d'autres régimes d'assurance maladie déterminés par l'établissement et les prix ne sont pas indiqués en ligne.

Les étudiantes et étudiants internationaux sont donc ainsi motivés à étudier ailleurs où les frais de scolarité sont moins élevés; mais aussi dans d'autres provinces, comme la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, les étudiantes et étudiants internationaux ont droit au programme provincial d'assurance maladie.



En Colombie-Britannique, au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et maintenant au Nouveau-Brunswick, les étudiantes et étudiants internationaux ont droit à l'assurance maladie publique.

Contribution des étudiantes et étudiants internationaux

Les étudiantes et étudiants internationaux font partie intégrante de la population des campus des collèges et universités. Ils apportent plus de

En 2010, les étudiantes et étudiants internationaux en Ontario ont contribué près de 3 milliards de dollars à l'économie de l'Ontario.

diversité et une contribution inestimable à la communauté scolaire. Plus de 180 000 étudiantes et étudiants internationaux font actuellement des études dans des établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés de la province.² On peut attribuer ce nombre élevé principalement au Budget de l'Ontario de 2010 et à la proposition de 2014 du gouvernement fédéral d'augmenter les inscriptions de ces étudiantes et étudiants de 50 pour cent, soit 450 000.³

À la fin de leurs études, la vaste majorité des étudiantes et étudiants internationaux restent dans la province et continuent de participer à l'économie et à leur collectivité. La croissance de la population est essen-

tielle à compenser les retombées économiques néfastes qui résultent du vieillissement de notre population. Les gouvernements provincial et fédéral doivent envisager de maintenir

une population active et une croissance économique en augmentant l'immigration. On estime que d'ici 2031, une personne sur trois parmi la population active canadienne sera une immigrante ou un immigrant.⁴

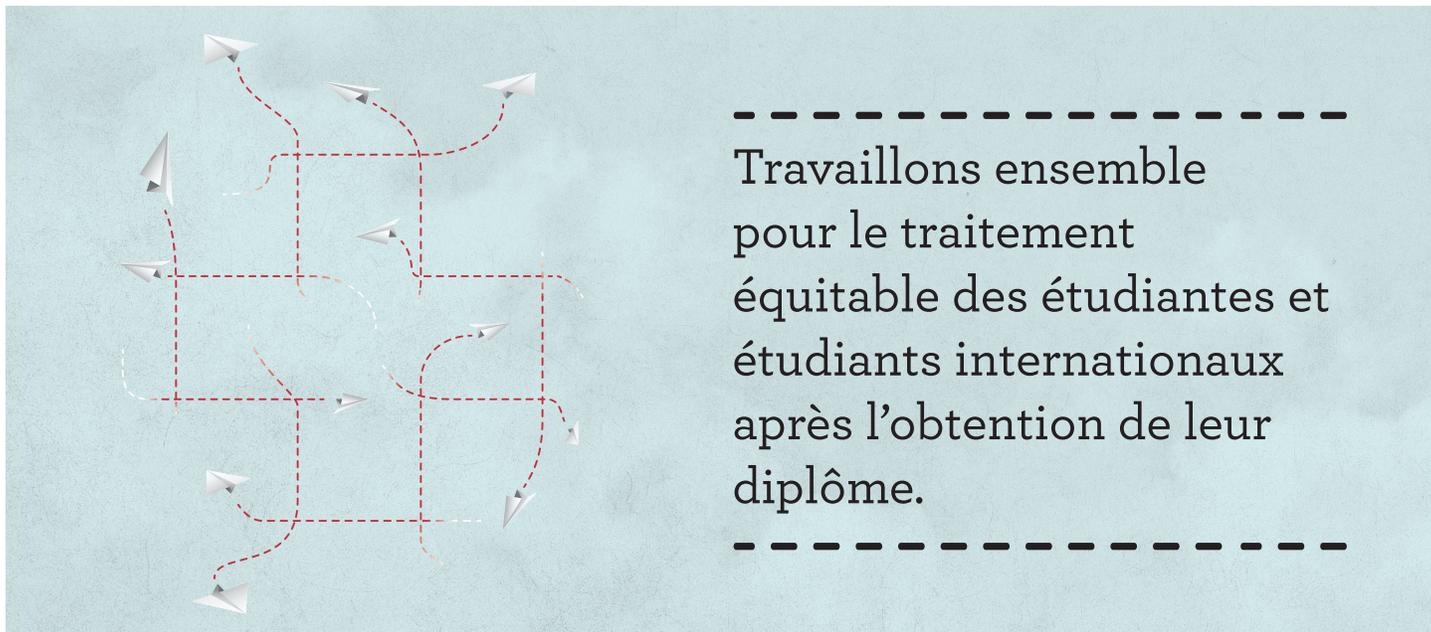
Pendant qu'ils vivent et travaillent au Canada, les étudiantes et étudiants internationaux paient des taxes de vente et des impôts, et contribuent au Régime de pensions du Canada et au Régime d'assurance-emploi. En 2016, les étudiantes et étudiants internationaux en Ontario ont contribué près de 4,4 milliards de dollars à l'économie de la province, créant plus de 54 000 emplois et plus d'un milliard de dollars de recettes pour le gouvernement.⁵

Changements positifs récents

Le 1^{er} juin 2014, à la suite de la participation de la Fédération au conseil consultatif du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), le gouvernement fédéral a introduit des règlements autorisant automatiquement les titulaires d'un permis d'études à travailler à l'extérieur du campus jusqu'à 20 heures par semaine pendant l'année scolaire, et à plein temps pendant les congés normaux, sans devoir faire une demande de permis de travail distinct.⁶

Le gouvernement fédéral a aussi adopté une politique qui exige que les établissements d'enseignement soient désignés afin de pouvoir recevoir des étudiantes et étudiants internationaux. En Ontario, cela comprend tous les collèges et universités publics, dont le nombre total combiné d'étudiantes et d'étudiants internationaux est d'environ 89 310.⁷





Travaillons ensemble pour le traitement équitable des étudiantes et étudiants internationaux après l'obtention de leur diplôme.

Proposition d'intégration à l'OHIP : une étude de la politique actuelle

La Fédération a demandé au gouvernement de l'Ontario d'accorder de nouveau aux étudiantes et étudiants internationaux la couverture à l'OHIP. Plusieurs autres provinces ont déjà pris des mesures pour offrir l'assurance maladie provinciale aux étudiantes et étudiants internationaux qui étudient sur leur territoire, ce qui fait que l'Ontario est devenu pour eux un choix moins viable. Pour demeurer concurrentiel, l'Ontario doit prendre des mesures immédiates afin de s'assurer qu'il continue d'attirer et de retenir ces étudiantes et étudiants.

Étant donné que le gouvernement fédéral a fait des changements positifs permettant aux étudiantes et étudiants internationaux au Canada de travailler à l'extérieur du campus sans une accumulation de restrictions, notre Fédération croit fermement qu'il est essentiel de leur accorder également le droit à l'OHIP afin que l'Ontario devienne pour eux une des meilleures provinces où étudier.

Voici un résumé des politiques actuelles qui permettent aux étudiantes et étudiants internationaux d'obtenir une assurance-maladie publique dans d'autres provinces.

Les régimes d'assurance maladie de la Colombie-Britannique et du Manitoba n'imposent aucuns frais de participation aux étudiantes et étudiants internationaux, mais imposent une période d'attente de six mois, et une carte santé est émise pour la durée de leurs études au Canada. Dans la province de la Nouvelle-Écosse, le régime d'assurance pour les soins de santé exige que l'étudiante ou l'étudiant international réside dans la province pendant 12 mois consécutifs avant de pouvoir obtenir une carte santé provinciale. En Nouvelle-Écosse, une couverture immédiate est offerte aux étudiantes et étudiants internationaux qui travaillent dans un poste d'assistantat à la recherche ou d'assistantat aux études supérieures dans l'établissement d'enseignement qu'ils fréquentent. À l'Île-du-Prince-Édouard, les étudiantes et étudiants internationaux paient des droits annuels pour l'assurance maladie provinciale et il n'y a aucune période d'attente.

La Fédération propose que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée accorde aux étudiantes et étudiants internationaux le droit à l'OHIP sans les obliger à payer une prime, et qu'il limite

la période d'attente à trois mois, comme c'est le cas pour tous les nouveaux Ontariens et Ontariennes. Une vaste majorité d'étudiantes et d'étudiants internationaux qui travaillent déjà sur le campus et à l'extérieur du campus participent à la contribution-santé de l'Ontario par le biais du système ontarien d'impôt sur le revenu des particuliers. En faisant payer une prime d'assurance maladie aux étudiantes et étudiants internationaux, on leur ferait donc payer en double la même couverture. En réalité, le gouvernement fédéral oblige une majorité d'étudiantes et d'étudiants internationaux à subir un examen médical complet avant leur arrivée au Canada et à continuer d'être en bonne santé pour pouvoir poursuivre leurs études.

Les étudiantes et étudiants internationaux contribuent tous les ans non seulement plus de 4,4 milliards de dollars à l'économie ontarienne, ils créent des emplois qui génèrent des revenus et participent à la croissance économique de l'Ontario. Une vaste majorité d'étudiantes et d'étudiants internationaux en Ontario restent au Canada après leurs études, fondent une famille et continuent de travailler et de contribuer à l'économie. Il n'est pas juste que, pendant qu'ils étudient et travaillent en Ontario, on leur refuse le même droit aux soins de santé que leurs pairs canadiens.

-
1. Régime d'assurance maladie universitaire. Taux des primes du RAMU, site Web, avril 2015.
 2. Roslyn Kunin & Associates, Inc. « Impact économique de l'éducation internationale au Canada », juillet 2016.
 3. Budget de l'Ontario. « Ouvrir l'Ontario : Le plan de l'Ontario pour l'emploi et la croissance », gouvernement de l'Ontario, 2010.
 4. Gouvernement du Canada. « Plan d'action économique », Citoyenneté et Immigration Canada, site Web, 2012.
 5. Roslyn Kunin & Associates, Inc. « Impact économique de l'éducation internationale au Canada », juillet 2016.
 6. Gouvernement du Canada. « Changements au Programme des étudiants étrangers », Citoyenneté et Immigration Canada, juin 2014.
 7. Statistique Canada. « Diplômés postsecondaires, selon le statut immigrant, pays de citoyenneté et sexe, Tableau 477-0031 », novembre 2016.